

(1)

(N° 192.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 7 MAI 1855.

POLICE DES IRRIGATIONS EN CAMPINE (1).

Article additionnel proposé par M. JULLIOT.

ART. 24.

Les dispositions de la présente loi conservent intacts tous les droits et obligations résultant des contrats divers.

(1) Projet de loi, n° 255, session de 1855-1854.
Rapport, n° 145.
